

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."
17 MAI 1876.

M'ssieu Quantois

(NOUVELLE.)

(SUITE.)

XIV.

OU L'ON CONNAIT LE PREMIER RÉSULTAT DU COMPT.

Mme Desgrés interrogea du regard son oncle, dont la gaieté lui parut de bon augure. Quantois ne se fit pas prier et commença par cet exorde *ex abrupto*.

— Il l'aime, j'en suis certain, il l'aime !

Mme Desgrés répondit à cette exclamation par un sourire de bonheur. La noble femme avait si souvent élevé vers Dieu son ardente prière, pour que le dévouement de sa chère enfant fût récompensé ; si souvent la nuit, tandis que Marthe dormait, elle avait pleuré, non pas sur ses propres souffrances, elle n'y pensait guère, mais sur l'avenir de sa fille, qu'elle pouvait un jour laisser seule, toute seule sur la terre. Combien elle fut heureuse de voir, au bonheur de retrouver cet oncle si longtemps cherché, se joindre un bonheur de plus, un amour pur, bête de Dieu sans doute, et dont sa Marthe chérie était l'objet.

Je vous laisse à penser combien il lui fallut de détails ; ce n'était pas à demi-mots qu'on pouvait la contenter. Quantois dut tout narrer et répéter même ce qu'il avait écrit. Lorsqu'il parla de l'affection de Lucien pour sa mère, Mme Desgrés leva les yeux au ciel.

— Oh ! il m'aimera aussi, dit-elle ; je l'aimerais tant, s'il rend Marthe heureuse. Savez-vous, mon oncle que ma chère enfant... ? Mais continuez, continuez, j'ai mon tour. J'ai aussi mon histoire à vous raconter, continuez.

Quantois reprit son récit. Au moment où il retraçait l'émotion de Lucien, en voyant passer la jeune femme blonde du boulevard, sa nièce eut un mouvement d'inquiétude.

— Ne vous trompez-vous pas, mon oncle, dit-elle en l'arrêtant ; cette femme, il la connaissait peut-être ?

— Hum ! non, non ; rassurez-vous, ma nièce. Il ne la connaissait pas ; mais elle ressemblait si bien à Marthe que, moi-même, un instant, j'y fus trompé. Non, c'était bien à notre enfant qu'il pensait. Hein ! notre enfant ! ma nièce, qui m'eût jamais dit que je prononcerais un jour ce mot ?

Et en disant cela le bon caissier se tourna à demi vers le crucifix placé sur la commode et lui adressa un sourire de reconnaissance.

Le récit de l'oncle Quantois était terminé ; Mme Desgrés s'avoua satisfaite, à son tour, remercia Dieu mentalement. Il n'y avait plus à douter du sentiment que Lucien éprouvait pour Marthe. Rien de plus naturel, du reste : ce rapprochement de chaque jour, cette union quotidienne, dans une prière commune, devait avoir établi entre ces deux âmes, également bonnes, simples l'une comme l'autre, un lien mystérieux.

Si les alliances bénies de Dieu se contractent à l'avance sous son regard, certes celle-ci était prédestinée. Cette impression était si bien la conséquence de ce qui s'était passé, que Quantois et la mère de Marthe parlaient déjà comme d'une chose certaine de ce mariage, dont les jeunes gens n'avaient peut-être pas encore eux-mêmes l'idée. L'oncle et la mère sentaient que Dieu avait manifesté clairement sa volonté, et ils ne pouvaient admettre de raisonnement contraire.

Un homme sérieux et positif eût probablement haussé les épaules en voyant un vieillard et une femme infirme agiter ainsi des projets qu'il eût traités d'enfantillages. Enfants, je le veux bien, mais heureux les cœurs qui gardent ainsi jusqu'à soixante ans cette fleur de jeunesse, cette pureté qui leur permet de se dégager des préoccupations matérielles, de mesurer le bonheur des âmes autrement qu'avec un mètre, ou de le peser sans balances. L'oncle et la nièce firent et refirent successivement dix plans différents ; le premier pas seulement était fait, il fallait apprendre à Lucien et à Marthe qu'ils s'aimaient ; c'était le second point et, avant cela, il y avait encore d'autres côtés à examiner : il y avait le côté matériel.

Quantois et Mme Desgrés songèrent aux nécessités de la vie ; tous deux avaient lutté corps à corps contre ces

rudes mégères, et n'auraient pas voulu, pour un empire, exposer leurs pauvres enfants à de pareils combats.

Emporté par la chaleur de l'entretien, Quantois allait entamer ce sujet, lorsqu'il se souvint que sa nièce prétendait avoir aussi son histoire à raconter. Il le lui rappela et voici ce qu'il apprit.

XV.

DE L'INCONVENIENT OU DE L'AVANTAGE QU'IL Y A POUR UNE JEUNE FILLE À PARLER EN DORMANT.

— Je vous ai dit comment je voulais m'y prendre, mon bon oncle, dit Mme Desgrés en souriant ; nous autres mères, nous avons, comme cela, avec nos enfants, des liens que nous ne pouvons rompre. Il y a plusieurs années déjà que je souffre, mes nuits sont longues, je dors peu et, pour les rendre moins pénibles, je n'ai trouvé que deux moyens, mais ils sont infailibles ; je prie et je regarde dormir mon enfant.

Mme Desgrés dit cela d'un ton si doux, et on comprenait si bien à ses paroles qu'elle avait su par sa pieuse résignation et son amour maternel faire un bonheur de ce que tout autre eût à peine supporté, que Quantois sentit ses yeux se mouiller de larmes. Il prit la main de sa nièce, et la pressa silencieusement dans les siennes.

Hum ! hum ! dit-il, bonne, bien bonne en vérité. Oh ! les mères, les mères !

Mme Desgrés continua :

— Depuis notre première entrevue, depuis surtout votre billet de lundi dernier, j'ai passé de longues heures à observer Marthe, tandis que ses yeux étaient fermés. Comment en suis-je venue à cette conviction ; par quels mélange d'observations, et de révélations, que le bon Dieu m'envoyait dans mes prières, cette idée prit-elle peu à peu racine dans mon esprit ? Je n'en sais rien ; mais hier je croyais bien fermement que ma fille aimait, sans s'en douter probablement, ce jeune Lucien Moiré. Aujourd'hui, mon bon oncle, j'en suis certaine.

Depuis quelques nuits je la voyais, moins calme, parfois de légères rougeurs montaient à ses joues, elle souriait, mais son sourire avait quelque chose de contraint ; auparavant elle n'avait jamais souri ainsi. Evidemment il y avait une nouvelle pensée dans cette petite tête et — ajouta Mme Desgrés avec un léger soupir — peut-être aussi dans son cœur.

Tenez, mon oncle, vous allez me trouver bien mauvais ; savez-vous ce que j'ai fait, tout d'abord en découvrant cela ? J'ai pleuré.

Quantois ouvrit de grands yeux. Tout philosophe que fut notre vieil ami, il n'avait pas encore étudié profondément le cœur d'une mère.

— Pleuré ! dit-il ; de joie ?

— Non, dit Mme Desgrés en souriant de son air de tristesse. Songez donc, je n'allais plus être tout pour mon enfant.

— Hum ! hum, se contenta de répondre Quantois avec émotion.

à suivre.

L'Héroïsme en soutane.

PAR M. LE GÉNÉRAL AMBERT.

Ce titre n'est pas une marque d'estime pour l'opinion courante, fort mal stylée en ce moment par la tribune républicaine et par la presse adjointe. Elle ne croit pas que la soutane puisse avoir rien de bon, elle en a peur et lui cherche noise partout, docile élève du *Kulturkampf*. Il y a un *Kulturkampf* français antérieur à celui d'Allemagne. Les Allemands nous l'ont emprunté, et nous le traduisons. Ainsi l'*Héroïsme en soutane* serait ce qu'on appelle un titre piquant, choisi par un auteur peut-être inquiet de sa fortune. Si c'est une supposition, j'en demande pardon à M. Ambert. Son livre peut se passer d'une apparence frivole. C'est un bon et brave livre, agréable dans la forme, sérieux dans la fond, d'une vive couleur, d'une honnêteté splendide, d'une charmante simplicité. Les pensées élevées y abondent, l'intérêt ne languit pas ; bref, un livre d'homme de bien et pas du tout de petit marchand qui cherche la vente. Cependant il a aussi le mérite d'un poignard et saisissant à propos. Il est vrai que, quant à celui-là, l'auteur était loin de le chercher, même de le voir. Pendant qu'il écrivait, l'a-propos se faisait à son insu.

Depuis un mois, nous entendons assez parler de la *pression cléricale*. C'est précisément le sujet de l'*Héroïsme en soutane*. Aux yeux de l'auteur, ce sujet ne brille pas par la nouveauté. Il l'a traité en maître, brièvement, complètement et sous toutes les faces, quoique fort éloigné de penser que

la question allait venir sur le tapis. Dieu favorise de ces *hasards* les hommes de conscience et de bonne volonté. Sans leur communiquer son dessein il les choisit pour le remplir ; il leur met dans la main les bonnes notes qu'ils rassemblent longtemps avant de prévoir l'usage excellent qu'ils en feront. Il y a telle de ces notes que ne devait pas naturellement ramasser un soldat. M. Ambert les a prises néanmoins et fort bien utilisées. En quelques coups de crayons il nous fait une histoire lumineuse de la *pression cléricale*. Il en rappelle les faits principaux, il en montre la philosophie ; il l'étudie dans le passé, dans le présent et même dans l'avenir. Ceux qui la craignent, qui l'ont baptisée et jusqu'à un certain point inventée pour leurs besoins du moment auront beau faire : elle existe, elle dure, elle durera. Ils seront *pressés*. Je me fais un plaisir de leur en donner l'assurance. Ce livre très inoffensif est un signe certain de la chose, et j'ose prédire qu'elle ne tardera pas.

Dans le monde entier la *pression cléricale* est un fait historique et un fait naturel. On la trouve partout, on la trouve toujours. A Rome elle se signale dès l'arrivée de saint Pierre ; elle existait déjà dans l'Orient ; elle s'étend dans l'Europe et va plus loin. Dans le nouveau monde, elle pénètre avec Colomb, qu'on peut la soupçonner d'avoir envoyée, et l'on peut la soupçonner aussi d'avoir empêché le nouveau monde de périr. Elle a des hauts et des bas, des chutes et des remontrances ; elle se maintient, elle avance, elle agrandit son domaine. Le centre de l'Afrique ne sera pas longtemps hors de son atteinte. Nous connaissons son archevêque qui envoie présentement des prêtres à Tombouctou. Ils y arriveront, ils y établiront la *pression*, n'en doutez pas. Pauvres nègres ! ils ne pourront plus se vendre ni se manger ? Ils entendront la messe ! Le centre de l'Océanie est également compromis. Cette année est mort aux environs de Lyon un M. Collin, dont personne n'a jamais parlé pendant les quatre-vingt-cinq ans qu'il a vécu : ce M. Collin était un grand ouvrier de la *pression* ; il la préparait pour l'Océanie que les flots ne l'eussent livrée ; ses enfants y sont, elle y fonctionne. Trois ou quatre maristes viennent de s'établir à Nouméa, déportés volontaires. Gare à la nouvelle Calédonie, toute terre sainte qu'elle est !

Les maristes y versent des prières, des bénédictions, des larmes ; semence de *pression* ! Qu'on leur fasse verser du sang, rien n'y manquera. Mais que dire de la France, pays où de tout temps la *pression* fut si vaillamment combattue, et par quels combattants ! Hier Voltaire et Marat, aujourd'hui Raoul Rigault, sans compter M. Victor Hugo, M. Gambetta et d'autres.

La France est depuis quinze siècles, par excellence, le pays de la *pression*. Hier Voltaire et Marat, aujourd'hui Raoul Rigault, sans compter M. Victor Hugo, M. Gambetta et d'autres. La France est depuis quinze siècles, par excellence, le pays de la *pression*. Hier Voltaire et Marat, aujourd'hui Raoul Rigault, sans compter M. Victor Hugo, M. Gambetta et d'autres.

On conteste cela, nous le savons bien, et nous savons qui conteste. Mais, qu'importe la contestation ! Un jour certain soldat orateur, qui n'était pas autrement dévot, s'écria : il y a de l'écho en France lorsqu'on parle d'honneur et de patrie ! Ce n'était qu'une phrase, et cette phrase aujourd'hui semble démodée. Elle est toujours vraie néanmoins, et c'est toujours cela. Le prêtre est la vis de la *pression cléricale*, parce que personne en France ne parle si souvent d'honneur et de patrie que le prêtre, et personne n'entend mieux que le soldat. Expliquer pourquoi serait long, et beaucoup de gens ne comprendraient pas. Il suffit de dire que c'est une qualité de la race, un caractère national, et qu'il n'est pas nécessaire que tout le monde entende ce que dans l'occasion tout le monde fera parfaitement. Du reste, M. Ambert l'observe et le dit à merveille, et il en est lui-même un exemple. Grâce à Dieu, en France, il n'en faut pas tant. En France, le prêtre n'est pas sabreur, mais il est guerrier ; le soldat n'est pas dévot, mais il est apostolique. Il se laisse presser par la vis, même lorsqu'il a commencé par lui faire obstacle. Il aime l'homme qui offre son sang.

En vérité, la *pression cléricale* n'est étrangère à aucune de nos grandeurs. Nous lui devons nos lumières, nos vertus, nos qualités. Par ses exhortations, par ses conseils, par ses exemples surtout, le clergé a donné au

peuple de France tout ce qu'un maître incomparable en science et en vertu peut donner à un excellent écolier. Il nous a appris à combattre, à défricher, à cultiver, à bâtir, à régner. Nous avons été la nation bien élevée, grande et tenace dans la grandeur ; la nation communicative, parce qu'elle aime et qu'elle sait se faire aimer ; la nation probe qui se repent, s'accuse et qui est pardonnée parce qu'elle pardonne. Nous n'avons cessé d'être tout cela, c'est-à-dire d'être nous-mêmes que quand la *pression cléricale* a cessé de peser sur nous.

Aujourd'hui, nous sommes autre chose ; une autre *pression* nous mène et nous accable. Nous sommes juifs, nous sommes protestants, nous sommes cuistres, nous sommes voltairiens nous sommes gâtés. Nous voulons vendre, nous voulons pédaler, nous voulons chahouner, friponner, raisonner, faire tout à l'exemple des autres peuples, et nous ne savons plus rien faire comme nous-mêmes. Nous sommes un peuple conquis par toutes les infirmités et toutes les crapules humaines ; nous ne savons en propre que tituber, nous faire battre et nous sentir ridicules. Nous sommes devenus des singes, comme nos ancêtres s'en vantent, et aucune nation n'a jamais eu rien de mauvais, de déraisonnable et de pernicieux que nous n'imitions et ne perfectionnions. C'est-à-dire que nous ne parvenons à rendre plus mauvais, plus déraisonnable et plus pernicieux. Nous plaçons à notre tête des païens de l'époque la plus imbecille, des musulmans, des hérétiques, des juifs, des athées. Celui qui affiche quelque chose de plus insensé, de plus fon et de plus sauvage, celui qui débite avec plus d'aplomb le plus de sottises anti-chrétiennes et anti-françaises, nous le prenons tout de suite. Nous sommes épris de cacographies à muser, nous demandons à couvrir d'argent et d'honneur des rapetasseurs de guenilles idéales, des traducteurs d'allemand, des graveurs d'hébreu. Tout est bon, pourvu qu'il ne soit ni français, ni catholique. Mais ce qui est surtout apprécié, c'est le repris de justice, l'homme d'énergie qui, en assassinant son ennemi politique, lui a enlevé sa montre et son mouchoir. Viens, frère ! rentre avec éclat dans ce monde qui a méconnu ton droit. Toi, tu as secoué parfaitement la *pression cléricale*, et tu ne la ramèneras jamais !

Voilà ce que nous sommes devenus, mais nous pas tous pourtant ! La *pression cléricale* a bien cessé, et la vieille France est bien effacée ; mais pourtant il reste encore quelques hommes qui se souviennent que la *pression cléricale* a fait le baptême de Clovis, l'affranchissement des communes, Charlemagne, la trêve de Dieu, la croisade saint Bernard, saint Louis, les ordres religieux, la chevalerie, les ordres militaires, Jeanne d'Arc, saint Vincent de Paul, la plus belle moitié du siècle de Louis XIV. Ils disent que la décadence de la *pression* a été celle du très noble caractère français, et que ce caractère qui manque au monde ne reparaitra qu'avec la *pression*.

C'est l'idée de M. le général Ambert. Elle l'a frappé dans l'impuissance des efforts que nous faisons pour nous dépêtrer de nos désastres, survenus comme pour défaire totalement cet admirable ouvrage de Dieu et du temps qui s'appelaient la France. Une discipline générale manque à ce peuple ; il ne la retrouvera qu'en revenant au principe dont ses désastres ont puni l'abandon ! Cette pensée surgit de tous les faits. Nous n'avions pas le nombre, nous n'avions pas les armes, nous n'avions pas en la prévoyance ; mais quelque chose a plus d'entraînement manqué : c'est l'esprit de sacrifice, c'est le patriotisme. La France n'a pas été aimée plus que tout, n'a pas été aimée avant tout. Il y a eu des intérêts particuliers distincts de l'intérêt général ; les opinions ont trahi et violé l'amour de la patrie. Le libre penseur n'a pas assez aimé la France. Le sol vraiment sacré à l'homme n'est pas celui qui ne porte que son wigwam ; il y faut un autel et des tombeaux sacrés comme l'autel. Or, la France est devenue une nation qui n'a plus d'autel et plus de tombeaux. Une seule classe de Français honorait encore ces deux choses : les catholiques, et parmi ces catholiques, le clergé qui en est l'âme.

On le vit à l'essor d'un patriotisme plus ardent et plus dévoué. Partout l'observateur en rencontrait les preuves ; l'ennemi lui-même en faisait l'aveu. « Si nous avions trouvé par tout le même patriotisme que dans le clergé, disait le prince Charles, notre victoire n'aurait pas été facile. » Le patriotisme, c'était la

pression cléricale, qui s'exerce d'abord sur le prêtre. Elle se manifesta par mille traits admirables. Le gouvernement, si l'on peut donner ce nom aux hommes qui prétendaient conduire la résistance, loin de secondar ces efforts essaya de les écarter. Les prêtres qui se dévouaient durent usurper la possibilité de se dévouer et de mourir. La *pression cléricale* ne put avoir d'action un peu générale que sur les zouaves, on imagine ce qu'elle aurait produit.

M. le général Ambert ne la nomme pas. Elle ne recut le nom sous lequel elle est maintenant désignée, que lorsque son livre paraissait. La nouvelle Chambre eut l'honneur de la populariser ; l'on sait ce qu'elle est en train d'en faire. Espérons que les observations de M. Ambert pourront la gêner.

Si les esprits ingénieux qui ont créé l'expression, suivant leur génie, pour invalider d'abord quelques élections et parvenir plus tard à invalider quelques lois, et peut-être quelques existences, avaient lu l'*Héroïsme en soutane*, ils auraient reculé devant l'histoire et cherché un autre mot. Ils ont peu de scrupules, mais ils craignent de paraître ridicules et ignorants. Si M. Ambert avait prévu que la parole de Raoul Rigault allait trouver dans la presse et à la tribune les échos dont nous avons été étonnés, il n'aurait pas pu écrire de si bonne grâce ; une généreuse colère ont éclaté jusque dans son titre. Il rappelle que Raoul Rigault, il y a cinq ans, interrogeant grossièrement l'archevêque de Paris et lui faisant pressentir son tort, lui disait : « Depuis dix-huit cents ans vous nous embastillez, vous nous torturez. » C'est la *pression cléricale* comme ils l'entendent à la tribune. Ils en ont fait une machine à tuer et à proscrire. M. Ambert aurait pu reprendre le mot, et de ce mot forgé par eux comme un poignard leur faire un juste carcan. Mais qu'ils tuent et proscrivent, la soutane restera ce qu'elle est ; teintée du sang du prêtre, elle ne sera pas moins vénérée et puissante.

Le maréchal Bugeaud disait : « Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. » Ce sont toujours les mêmes aussi qui tuent, et ce sont encore les mêmes qui admirent les morts du devoir, qui leur donnent une tombe, et qui font asseoir la vérité triomphante sur leurs tombeaux.

Tel qu'il est, avec son titre anodin, le livre de M. le général Ambert atteindra parfaitement, non-seulement le but modeste auquel l'auteur le destinait, mais encore le but infiniment plus élevé qu'il ne prévoyait pas. Il ne voulait que recueillir d'intéressantes et d'édifiantes anecdotes ; en réalité, il fait de l'histoire et de la plus sérieuse, de la politique et de la plus saine, il agit un drapeau sacré. En fouillant nos ruines, nous n'en verrons pas seulement l'étendue, nous en admirerons la richesse et nous en tirerons un or qui nous profitera. Cet or éprouvé par la fournaise, les Prussiens ne l'ont pas pris, ils nous l'ont laissé. Ils ont beaucoup pris sur cette guerre mais elle leur fournira pas de pareils traits, et ce n'est pas leur victoire qui aura les honneurs de la postérité. Il y aura chez eux des héros et des pressions, mais jamais de pressions cléricales, ni d'héroïsme en soutane, et, grâce à Dieu, ni eux ni d'autres ne les feront jamais disparaître de chez nous.

LOUIS VEUILLOT.

On lit dans le Constitutionnel :

Le congrès annuel de l'association des comités catholiques de France a lieu en ce moment à Paris. La séance d'ouverture a été marquée par une allocution de Mgr. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, dont le langage a fortement scandalisé les feuilles radicales.

Et d'abord, ce qui les irrite jusqu'à l'exaspération, c'est l'organisation de cette œuvre religieuse, organisation réellement vigoureuse et puissante. Elle comprend neuf commissions ayant chacune à sa tête un choix de personnes considérables, soit par leur haute situation dans la hiérarchie ecclésiastique, soit par leur notoriété politique intellectuelle, industrielle, etc. Ces commissions se répartissent la défense des grands intérêts religieux ; il y en a une qui s'occupe spécialement des questions d'enseignements, une autre des questions relatives à l'art catholique, il y a une commission des finances ecclésiastiques, une commission de législation et de contentieux, une commission de la propagande religieuse pour les livres, etc.

Les feuilles systématiquement hostiles à la religion dénoncent cette

organisation comme une ligue pernicieuse suscitée contre la société moderne, comme un Etat dans l'Etat, comme une *Internationale noire*.

Une « internationale » ? Mais l'œuvre ne s'intitule-t-elle : Association des comités catholiques de France ! Et en quoi donc les catholiques français seraient-ils moins autorisés que les ouvriers bijoutiers français, que les ouvriers français, que les tailleurs français à s'organiser en une association défensive de leur croyance, comme les artisans tailleurs, corroyeurs, bijoutiers, etc., s'associent en corporations pour défendre leurs intérêts professionnels ?

Existe-t-il en France des associations de citoyens fonctionnant en vue de la propagande de la libre-pensée, c'est-à-dire de la négation des dogmes religieux ? Certes, il y en a, quand ce ne serait que la franc-maçonnerie, dont nous n'avons pas à faire ici le procès. Eh bien, du moment que l'on tolère des *ateliers* maçonniques où se prêchent la libre-pensée et la « morale indépendante », ateliers reliés entre eux par une obédience commune, d'où vient que l'on chercherait noise aux comités catholiques associés ?

Ces comités catholiques c'est une institution de combat, de croisade, nous ne voyons nulle difficulté de le reconnaître. Mais quel homme de sens se refusera, lui aussi, à reconnaître que la religion catholique est depuis quelque temps en butte aux plus rudes attaques et abattue en brèche par des adversaires aussi acharnés que nombreux, tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel ? Elle fait appel à toutes ses forces vives pour se défendre, et elle est dans son droit.

« Nous sommes, a dit l'archevêque de Paris dans l'allocution dont se sont émus les journaux anti-catholiques, nous sommes en présence d'une situation qui attriste les cœurs chrétiens. Elle dure depuis longtemps, mais, dans ces derniers jours, elle est devenue plus aigüe. On dirait qu'une sorte de conjuration s'organise, dirigée avec plus d'audace et d'habileté contre la religion catholique. »

Et l'éminent prélat a ajouté que le plus redoutable péril auquel fut exposée la religion résultait de l'application des lois dans un sens contraire à la justice et aux intérêts catholiques.

Cette assertion a paru aux contradicteurs de Mgr Guibert une atteinte portée à la majesté inviolable des lois. Or, examinons un exemple, un exemple qui date de quelques jours à peine : dans un petit pays républicain, voisin du nôtre, des majorités systématiquement hostiles à la religion catholique ont fait une loi qui oblige les catholiques à ne reconnaître pour pasteurs que les ecclésiastiques élus par leurs paroissiens. Voilà d'abord une loi subversive de la discipline catholique, et, comme telle, non avenue pour tout loyal participant à la communion de l'Eglise. Cette loi est venue à application dans une localité où l'on compte quinze cents citoyens catholiques. On leur donne un curé à élire. Sur ces quinze cents électeurs malgré eux, cinq consentent à prendre part au scrutin ; deux votent contre le candidat proposé, trois pour. Il a la majorité de par la loi, et il devient curé légal et obligatoire de la paroisse !

Ceci se passait ces jours derniers, dans un canton de la Suisse. Eh bien, en présence de pareilles aberrations qui confondent l'équité et le sens commun, qui sont de véritables blasphèmes proférés par la loi contre elle-même, comment trouver excessives les paroles de l'archevêque de Paris, conseillant à son auditoire de n'avoir recours ni à la colère ni à l'injure contre les ennemis du catholicisme, et d'attendre le triomphe des excès mêmes de leurs adversaires :

« Il faut laisser nos adversaires se déshonorer, et soyez sûrs qu'ils ne manqueront pas de le faire. Ils se déshonorent en nous déniaient la justice, en nous mettant hors le droit commun. Mais ils ne s'arrêteront pas là, car il y a une logique du mal à laquelle on ne saurait se soustraire. Ils arriveront donc probablement à la violence ; alors pour eux ce sera le comble du déshonneur et pour nous le commencement de la victoire. »

La péroration de l'éminent prélat a été un développement saisissant de cette idée et un très noble défi lancé à l'esprit d'intolérance et de persécution. « Rappelons-nous 1871, s'est écrié Mgr Guibert. Quels furent alors les vainqueurs et les vaincus ? Était-il vaincu, cet archevêque de Paris qu'on a tué ? Sont-ce les deux généraux Cécot et Clément Thomas qui sont les vaincus ? Sont-ce les otages ? Eh bien, voilà la victoire, et

nous aussi nous sommes sûrs de vaincre, parce qu'il nous suffit pour cela de mourir!"

On a blâmé cette allusion à un martyr possible; on a raillé les poignards imaginaires auxquels le prélat offrait sa poitrine. Nous ne trouvons dans ces graves paroles ni un sujet de blâme, ni un sujet de raillerie, ni même un sujet d'étonnement, — ayant toujours professé nous-même que le radicalisme légalement organisé est gros de plus de folies, de plus de crimes, de plus de calamités, que toute sédition et toute tyrannie.

CANADA

Québec, 17 MAI 1876.

L'héroïsme en soutane.

LA PRESSION CLÉRICALE.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur un article ainsi intitulé, par M. Louis Veullot, que nous publions sur notre première page. Qui que vous soyez, lecteur, lisez cet admirable écrit! Que c'est beau, grand, sublime! Comme le rôle du clergé dans le monde est bien décrit, et combien l'œuvre, que la pression cléricale accomplit, est noble et prodigieuse!

En lisant cet article, vous sentirez l'amour, le respect s'enflammer dans votre cœur pour le prêtre que tant de malheureux méprisent et maudissent! Lisez, lisez! c'est l'une des plus belles pages de M. Louis Veullot.

Les demandes des provinces sur le trésor fédéral

ET LE "JOURNAL DE QUÉBEC."

Après la triste conduite de l'hon. M. Cauchon, pendant la dernière session fédérale et depuis, à l'égard de la province de Québec et de la Cité de Québec en particulier, après l'accord unanime de la presse canadienne-française à déclarer que nous n'avons pas notre part légitime des deniers et faveurs publics, nous ne nous attendions pas que *seul* le *Journal de Québec* tondrait la main au Haut-Canada contre le Bas-Canada! Nous en avons été profondément surpris. Cependant un instant de réflexion a suffi pour expliquer ce nouvel acte de trahison. Comment, en effet, l'homme dont l'impudence, la nullité vient d'être démontrée d'une manière aussi évidente, aussi palpable, et dont l'inaction a révolté tous ses amis, ne pouvait-il pas laisser voir enfin, toute la faiblesse de son caractère? Celui qui n'a pas élevé, une seule fois, la voix pour réclamer les droits de sa province, devait nécessairement cacher sa honte en face du mépris général de ses concitoyens de tous les partis politiques.

A son retour en cette Cité, il a vu partout la misère, la désolation, le découragement, et il s'est dit: voilà mon œuvre! Oui, je n'ai rien fait pour accomplir les brillantes promesses données par moi à cette population. Au contraire j'ai travaillé, pour assourdir ma haine et ma rancune, à sa propre ruine. Le peuple a souffert, je lui ai arraché le pain du travail qu'un gouvernement plus généreux que le mien allait lui donner, en faisant défense à ce gouvernement de démolir des propriétés, qui lui appartenaient il est vrai, mais j'étais le plus fort et l'injustice a triomphé. Le peuple a souffert, eh bien, il souffrira encore, car ces immenses travaux qui devaient commencer ce printemps dans la Rivière St-Charles, comme je le lui avais dit en Décembre dernier, je ne les lui donnerai pas!

Le peuple a souffert, et pour soulager son infortune, il a demandé des faveurs à son gouvernement, il a voulu des terrains qui sont un obstacle à sa prospérité et à son agrandissement, qu'il souffre encore, il ne les aura pas! Le peuple a souffert, hé bien, j'ai réduit les petits salaires, enlevé aux navigateurs l'avantage d'une école de marine! Le peuple a souffert, il compte, pour se relever de la misère sur les travaux du chemin de fer du Nord, oh! je ferai tout en mon pouvoir pour nuire au gouvernement local, je tuerai son crédit, je me moquerai de ses garanties, et de nouveaux délais viendront entraver cette entreprise qui apporterait tant de prospérité!

Voilà ce que l'hon. M. Cauchon fait pour Québec! Eh bien, cet homme vient encore d'accomplir l'acte le plus anti-national. Seul il se fait l'écho complaisant d'articles écrits en faveur du Haut-Canada, écrits tout à fait fantaisistes et non basés sur les documents publics. N'importe, ces écrits sont contre le Bas-Canada, ils ont une grande valeur parcequ'ils sont contre nous!

Le *Nation*, journal anglais du Haut-Canada, cherche à démontrer que sa province fournit un tiers de plus que la province de Québec au trésor fédéral; pour arriver à ce résultat, il prend le revenu total de la Puissance et le répartit proportionnellement à la population de chaque province, et il s'écrie: nous fournissons un tiers de plus! Quel est l'homme censé qui

puisse accepter la solution d'un tel problème? Il n'y a que le rédacteur du *Journal de Québec*, parcequ'il est vieux (tout vieux cela!).

Nous défions le *Journal de Québec* de nous démentir: nous défions le *Nation* de prouver, par les documents publics, et non pas par des théories plus ou moins hasardées, les chiffres qu'il publie.

Une seule preuve pour démontrer la fausseté du système du *Nation*. Il prétend que la province de Québec ne fournit en tout que six millions cinq cent mille piastres. Cependant en ouvrant les comptes publics de cette année, à la page 5, nous trouvons pour un seul item de revenu: droits de douane, six millions six cent mille piastres, ensuite l'item du revenu de l'accise donne un million six cent mille piastres, et d'autres items donnent un revenu total de huit millions et demi. D'après les documents publics la proportion du *Nation* est donc entièrement incorrecte.

Mais aux yeux du *Journal*, rien de plus exact, c'est un journal anglais qui écrit et il écrit contre le Bas-Canada, bravo! répète l'hon. M. Cauchon.

Et l'on s'étonne que la province de Québec s'appauvrit, que la ruine menace de toutes parts, que nous sommes arriérés, que voulez-vous? Ceux-là mêmes, qui ont mission de nous protéger et de nous défendre, sont les premiers à nous abaisser et à flatter nos ennemis!

Non! nous n'avons point d'hommes! Les ministres qui représentent le Bas-Canada dans le gouvernement fédéral ne sont que de vieilles ruines, des caractères avachis, impuissants. Si le parti libéral doit rester longtemps au pouvoir, qu'il amène à sa tête des hommes plus énergiques, plus dévoués, plus vaillants de cœur et d'esprit.

Reposons-nous d'un commun accord ces vieux parvenus de l'intrigue! Dans des ministères d'un sang plus jeune et plus vigoureux le Bas-Canada pourra avoir quelque espoir. Car aujourd'hui nous n'avons rien, pas même l'espérance!

Telle vie, telle fin.

M. L. O. David, rédacteur du *Bien Public*, fait ses adieux à ses lecteurs et au public. Il accepte une position plus lucrative dans le gouvernement.

M. David qui s'était fait remarquer par sa lutte contre le clergé et principalement contre Mgr. de Montréal, termine sa carrière de journaliste en répétant de nouvelles injures à l'égard des prêtres, et du digne et vénérable pasteur qui gouverne, avec tant de sagesse et de zèle, le diocèse de Montréal.

Telle vie, telle fin. Pour bien faire connaître à nos lecteurs le genre de cet écrivain fourvoyé, nous détachons une phrase de son dernier écrit. Voici comment M. David apprécie les pastorales de Mgr. de Montréal: "Les lettres pastorales de Monseigneur de Montréal qui n'étaient rien autre chose que les articles du *Nouveau-Monde* mis en mandements, sont inconcevables. Elles ont laché la bride aux préjugés, ont couragé la mauvaise foi et excité un certain nombre de prêtres qui avaient besoin d'être retenus."

Après cela on viendra nous dire que jamais on n'a insulté le clergé!

L'*Événement* de lundi, dans un article injurieux, blessant et méprisant à l'égard du Dr De Angelis et de Rome, s'écrie: "A l'aide de quelles lunettes a-t-on pu découvrir un mauvais journal dans cette presse libérale, et par quel procédé a-t-on extrait un impie d'un écrivain aussi sincèrement religieux que M. David?"

Vraiment! Et l'*Événement* donc qui a insulté les prêtres du comté de Québec, le Grand-Vicaire Casault, Mgr. Racine, le curé Déziel, les prêtres du comté de Charlevoix, et enfin Mgr. l'archevêque? L'*Événement* qui a défendu la formule banale, soutenu que la religion n'a rien à voir dans la politique, et qui ridiculise tous les jours le clergé? L'*Événement* qui insinua, lundi dernier, qu'à Rome, on ne connaît pas comment les choses se passent ici, sans doute pour se mettre en position de récuser le jugement qui sera rendu dans l'appel de M. Tremblay? Faut-il des lunettes pour voir ce triste spectacle?

Ceux qui ont des yeux voient. La presse libérale se prépare à lever l'étendard de la révolte, M. P. A. Tremblay en tient la hampe, M. David en déploie les plis, et M. Fabre en dénoue les cordons!

Avis au "Journal de Québec."

M. le rédacteur du *Journal de Québec* voudra bien avoir la bonté d'agir à notre égard comme il le fait pour les autres journaux. Très souvent vous reproduisez différents articles du *Courrier du Canada*, sans lui en donner crédit. Nous avons remarqué qu'il est dans vos habitudes de donner crédit aux autres journaux, alors agissez ainsi pour nous.

Puisque nous y sommes, nous vous dirons: appelez notre journal par son nom. Vous avez une curieuse manie

de désigner les différents journaux. En parlant du *Canadien* vous dites: "la feuille de la rue Ste. Famille," pour désigner le *Courrier du Canada*, "la feuille à côté," que diriez-vous si pour dire à nos lecteurs, que c'est de vous qu'il s'agit nous disions: "la feuille au rédacteur à la barbe teinte?"

Pour désigner l'*Événement* nous vous suggérons, si vous persistez dans cette habitude ridicule, de l'appeler: "la feuille à la corde."

Cette désignation vous rappellerait un charmant épisode. Avis. Dont acte.

Le jardin de l'Ecole-Normale.

Il a été donné avis, à la dernière séance du Conseil de ville, par M. A. Woods, que le jardin actuellement occupé par les élèves de l'Ecole-Normale soit livré au public.

Nous espérons que les conseillers repousseront cette motion.

Ce jardin ne peut-être d'aucune utilité au public. Car chacun a pu remarquer que le jardin du gouverneur voit très peu de visiteurs pendant la belle saison.

Ensuite pourquoi priver l'Ecole-Normale du seul lieu qu'elle ait pour la récréation des élèves. Certainement si ce jardin lui est enlevé, l'Ecole-Normale ne pourra plus être au chalet St. Louis, et comme le gouvernement local n'a aucun terrain où bâtisse dans la ville pour y placer cette institution, il arrivera que nous la perdrons, car il y aura réunion des deux écoles-normales à Montréal. La ville de Québec perdrait ainsi une vingtaine de mille piastres.

Pour les promoteurs, le jardin du gouverneur, la plate-forme et l'esplanade sont suffisants.

Le jardin de l'école-normale, par sa situation, deviendrait une cause de désordre s'il était ouvert au public.

Le conseil de ville accomplira son devoir en n'acceptant pas la motion de M. Woods.

Retraite Annuelle.

La retraite annuelle des Dames de la Confrérie de la Sainte-Famille, établie à Saint-Sauveur, commencera Dimanche, 21 du courant, à cinq heures P. M.

Et le lendemain, à huit heures et demie A. M. aura lieu la bénédiction de deux Bannières, suivie immédiatement d'un adresse solennelle. Le Prédateur de la retraite donnera un sermon de circonstance.

(Communiqué.)

Nouveau Juge.

Nous apprenons que le ministre de la justice a écrit une lettre à M. J. B. Bourgeois, avocat de cette ville, lui offrant de suggérer son nom au conseil des ministres comme juge de la Cour Supérieure pour le district d'Otawa, à la place du Juge Lafontaine, résignataire. M. Bourgeois a répondu dans l'affirmative et, sous peu de jours, sa nomination sera un fait certain.

(Courrier de St. Hyacinthe.)

Politique chrétienne.

II

En deuxième lieu, dire que les préceptes de la loi naturelle suffisent pour guider la politique est contraire à l'enseignement catholique.

Pour être court, nous ne tirerons la preuve de cette proposition que du Syllabus et des documents y annexés. Le Syllabus, résumé des doctrines modernes condamnées, oblige non pas comme dogme, mais sous peine de désobéissance grave.

Son article III condamne la proposition suivante: "La raison humaine, considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal: elle est elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples." Cette article renvoie à l'allocution *Maxima* quidem où on lit ce qui suit: "De plus, (ces turbulents adeptes de dogmes pervers) nient toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, et ils avancent témérairement que la raison humaine, sans aucun respect de Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal: qu'elle est elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples."

N'appliquer le vrai et le faux, le bien et le mal absolus, qu'au domaine surnaturel est évidemment limiter le sens de l'écrit pontifical. Le vrai et le faux absolus regardent toutes les sciences, la politique comme les autres. Puis, le bien en général des sociétés n'est-il pas le bien temporel comme le bien spirituel? Il suit donc que la proposition suivante est condamnée comme incluse dans la première, comme un de ses détails: "La raison humaine suffit, par ses forces naturelles, pour faire de la bonne politique."

Nous déduisons encore cette condamnation de la politique sans Dieu du chapitre second du Syllabus contre le radicalisme modéré:

"XIV. On doit s'occuper de philosophie, sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle." Cette proposition est détaillée dans la lettre apostolique *Tuas lilettas*: "En effet, tous les membres de ce congrès, (celui de Munich) écrivent, vous ont proclamé que le progrès des sciences et le moyen d'éviter et de réfuter heureusement les erreurs de notre âge si infortuné dépendent entièrement d'une adhésion intime aux vérités révélées que l'Eglise catholique enseigne;

ils ont reconnu et professé cette vérité, que les vrais catholiques, voués à l'étude et au développement des sciences, ont toujours regardé et transmise. S'appuyant sur cette vérité, les hommes sages et vraiment catholiques ont pu cultiver les sciences sans péril, travailler à leur développement et les rendre utiles et certaines. Mais ce résultat ne pourrait être obtenu si, même dans la recherche des vérités qu'elle peut atteindre par ses facultés et ses forces propres, la lumière de la raison humaine, circonscrite à ses limites, ne respectait pas avant tout, comme il convient, la lumière infaillible et incréée de l'intelligence divine, qui brille admirablement de toutes parts dans la révélation chrétienne. Quoiqu'en effet, les sciences naturelles s'appuient sur leurs propres principes, connus par la raison, il importe que les catholiques qui les cultivent aient toujours devant les yeux la révélation divine comme une étoile qui les guide, et dont la lumière les aide à se préserver des écarts et des erreurs, lorsque, dans leurs recherches et leurs études, ils s'aperçoivent qu'ils pourraient se laisser conduire, comme il arrive très souvent, à proférer des paroles plus ou moins contraires à la vérité infaillible des choses qui ont été révélées par Dieu."

Parlant ici de philosophie, Pie IX, applique les règles qu'il pose à toutes les sciences naturelles: si donc il importe que les catholiques qui cultivent ces sciences aient toujours devant les yeux la révélation divine, cette nécessité s'étendra à la politique comme à une des principales d'entre elles.

La ne sont pas les seuls cas où est comprise dans une condamnation plus générale celle de la politique sans Dieu. Pour abréger, nous arrivons à la proposition sur cette politique est l'objet d'une censure plus directe.

Le Syllabus note comme erroné l'article suivant: "L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise." Complètement l'idée, nous voyons la condamnation de cette erreur, fo dans l'allocution *Acerbissimum* dirigée contre le gouvernement de la nouvelle Grenade.

20 Dans la lettre apostolique *quo graviora* de Léon XII, nous lisons: "Princes catholiques, nos très chers fils en Jésus-Christ, pourquoi Nous avons une affection particulière. Nous vous demandons avec instance de venir à notre secours. Nous vous rappellerons ces paroles de Léon le Grand, notre prédécesseur, adressées à l'empereur Léon: "Vous devez sans cesse vous rappeler que la puissance royale ne vous a pas été seulement conférée pour gouverner le monde, mais encore et principalement pour prêter main-forte à l'Eglise, en comprimant les méchants avec courage, en protégeant les bonnes lois, en rétablissant l'ordre dans toutes les choses où il a été troublé."

30 Sur le même sujet, l'Encyclique *Merrari vos* de Grégoire XVI contient: "Que nos très chers fils en Jésus-Christ, les princes, favorisent, par leur concours et leur autorité, ces vœux que nous formons pour le salut de la religion et de l'Etat. Qu'ils considèrent que leur autorité leur a été donnée, non seulement pour le gouvernement temporel, mais surtout pour défendre l'Eglise, et que tout ce qui se fait pour l'avantage de l'Eglise se fait aussi pour leur puissance et pour leur repos. Qu'ils se persuadent même que la cause de la religion doit leur être plus chère que celle du trône, et que le plus important pour eux, pouvons-nous dire avec le pape Saint-Léon, est "que la couronne de la foi soit ajoutée de la main de Dieu à leur diadème. Placés comme pères et tuteurs des peuples, ils leur procureront une paix et une tranquillité véritables, constantes et prospères s'ils mettent tout leur soin à maintenir intactes la religion et la piété envers Dieu, qui porte écrit sur son vêtement:

"Rois des rois et Seigneur des seigneurs."

40 L'Encyclique *qui pluribus* de Pie IX s'exprime ainsi: "Nous aimons à nous fortifier dans l'espoir que nos très chers fils en Jésus-Christ, les princes, guidés par leurs principes de piété et de religion, ayant toujours présente à la mémoire cette vérité: "Que l'autorité suprême ne leur a pas seulement été donnée pour le gouvernement des affaires du monde, mais que le pouvoir placé entre leurs mains doit servir principalement aussi à la défense de l'Eglise." et Nous mêmes n'oublions pas qu'en donnant tous nos soins à la cause de l'Eglise, Nous devons travailler efficacement au bonheur de leur règne, à leur propre conservation, et de manière à procurer à ces princes un pacifique exercice de leurs droits sur les provinces de l'empire: Nous pouvons nous fier, disons, Nous, à l'espoir que tous les princes sauront favoriser par l'appui de leur autorité et le secours de leur puissance, des vœux, des desseins et des dispositions ardentes au bien de tous, et que Nous avons en commun avec eux. Qu'ils défendent donc et protègent la liberté et l'entière plénitude de vie de cette Eglise catholique, afin que "Jésus-Christ, de sa main puissante, soutienne aussi leur empire."

Il est donc établi que l'Etat quoique distinct ne peut être séparé de l'Eglise; il lui doit au contraire alliance, soumission, aide, concours et protection. Comment l'Etat peut-il aider l'Eglise, propager la religion, défendre la foi? Par ses diverses manifestations, sa politique, sa législation, ses armées. Donc l'Etat, allié et soumis à l'Eglise dans ses diverses manifestations, signifie nécessairement, politiques non séparée de la religion. De même que les membres d'une famille sont responsables de leur conduite à leur père, de même les sociétés civiles, membres de l'Eglise sont responsables de leur conduite, de leur politique, à leur Père céleste, ici bas représenté par l'Eglise.

Dimanche prochain, le Révérend Père Point, S. J., célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination. La cérémonie aura lieu au Gesù, et sera, on l'espère, rehaussée par la présence de Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Gratiana-polis.

Correspondance.

(Pour le *Courrier du Canada*)

QUI NOMMERA-T-ON ?

Monsieur le Rédacteur,

A propos du changement projeté dans la rédaction du "journal de l'Instruction publique", nous osons prendre la liberté d'intervenir en simple amateur, et d'émettre quelques idées qui ne manquent peut-être ni de justesse, ni d'utilité pratique. Vous en serez juge.

Vous avez suggéré au Conseil de l'Instruction publique de faire du *Journal de l'Instruction Publique* son propre organe, ou plutôt le véhicule de toutes les idées, de toutes les opinions saines en éducation, en pédagogie, etc. Pour parvenir plus sûrement à ce but, que nous trouvons digne de tout éloges, il y aurait des changements à faire dans la rédaction. Une feuille politique a déjà suggéré le nom de M. Oscar Dunn comme futur remplaçant de M. Legendre.

C'est un peu prématuré, il faut l'avouer; dans tous les cas, nous applaudissons de tout cœur à ce que vous dites à l'égard de cette nouvelle donnée par le *Chronicle*: la suite vous expliquera pourquoi nous vous approuvons pleinement, entièrement.

On a toujours, et avec raison, croyons-nous, reproché au "Journal de l'Instruction Publique" d'être rédigé par des hommes étrangers à la profession de l'enseignement et ne connaissant pas les premiers éléments de la pédagogie ou "l'art d'enseigner." D'abord, ce fut l'hon. M. Chauveau, qui n'eût jamais une "idée pratique" au sujet de l'éducation, mais qui eut, néanmoins, disons-le à son éloges, le bon esprit de réaliser les vœux de son prédécesseur, le vénérable Dr. Meilleur; M. Lenoir, vrai poète, lui aida comme assistant; mais il ne fit presque rien, sous ce rapport, au journal qui était tout spécialement chargé de prendre les intérêts de l'éducation, de discuter les méthodes d'enseignement, de développer les systèmes d'Instruction les plus appropriés à notre pays, etc.

La littérature du "journal" et la "Petite revue mensuelle" étaient alors quelque chose de tout à fait "distingué," pour nous servir d'une expression "bien prise consacrée, bien commune." M. Nap. Montpetit vint à la suite de M. A. Béchard, que le vent du malheur avait emporté, et que nous sommes bien aise de savoir parfaitement "chez lui," dans la province de Manitoba. Au journal de l'hon. M. Chauveau, M. Béchard eût pu être un auxiliaire intelligent et puissant même, à cause de ses connaissances pratiques en éducation et de son remarquable talent d'écrivain; mais il rêvait "d'autre chose," avons-nous dit.

M. Montpetit est un écrivain de mérite et d'un jugement sûr. Son goût n'est pas absolument délicat; sa connaissance de la langue française laisse un peu à désirer; cependant, quand il entra à la rédaction du "Journal de l'Instruction Publique," grâce à l'influence toute puissante de Sir George Cartier, il se montra parfaitement au niveau de ses prédécesseurs. S'il ne les dépassa pas, ce fut, il vous le dira lui-même, parce qu'il ne savait rien de rien en matière d'éducation.

M. N. Legendre, le rédacteur actuel, est avocat, mais, avant tout, homme de lettres et poète. De tous ceux qui n'ont point fait de l'éducation une étude spéciale, il est peut-être celui qui a le plus de connaissances pratiques sur cette matière. Les extraits mêmes qu'il fait des journaux d'éducation de la France et de quelques autres pays étrangers, parlent en faveur de la rectitude de son jugement, et de la délicatesse de son goût.

Mais ni M. Legendre, ni ses prédécesseurs au "fauteuil éditorial," comme on dit au Canada, n'étaient ou ne sont de taille à rédiger convenablement, c'est à-dire utilement, une feuille pédagogique.

Savez-vous ce qu'il faut tout d'abord pour être bon forgeron? qui ignore la réponse? Oh! quel Boileau avait raison quand il disait:

"Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier."

Quant à M. Dunn, sa nomination, dont on a parlé dans le *Chronicle*, ne peut être sérieuse. Les inconvénients, déjà signalés par rapport aux autres rédacteurs, s'appliquent à lui, avec le même degré de force et de vérité. Un article fort beau et fort juste, mais qui n'était qu'une répétition de cinquante autres publiés par des inspecteurs et des instituteurs, aurait, dit-on, attiré sur lui l'attention de quelques membres du conseil de l'Instruction Publique. Nous y croyons à peine; car, après tout, tout journaliste eût pu en faire autant.

Est-on embarrassé, par hasard, de trouver dans la classe enseignante un écrivain qui puisse, à cause de ses connaissances pratiques en éducation et de sa longue expérience des choses de l'enseignement, rédiger convenablement une revue d'Instruction publique. Et quand nous parlons d'inspecteurs et d'instituteurs, nous n'excluons pas les professeurs des séminaires et des collèges, dont la science et le zèle égalent la vertu, et qui seraient, en grand nombre, nous n'en doutons pas, en état de répondre parfaitement, au besoin qui se fait sentir dans le journalisme pédagogique.

Après cela, il nous semble qu'il n'est pas difficile de répondre à la question que nous nous sommes posée tout d'abord en tête de cet article. "Le Conseil est tenu de nommer un Instituteur, ou un Inspecteur, ou un Professeur: un homme, enfin qui soit capable, en raison de ses études et de son expérience, de rédiger un journal d'éducation."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur votre,

X.

Les économies possibles.

Il nous a été souvent donné d'instituer des comparaisons entre les dépenses du temps du régime des conservateurs, ou du pillage et de l'extravagance et celles du régime de la réforme ou de l'économie, pour montrer que sous le premier, on sauvait des millions que

l'autre prodigue. Nous trouvons dans un discours prononcé à la fin de la session par M. le sénateur Macpherson, une nouvelle preuve de l'abus que nos adversaires ont fait du mot économies. Pour eux cela signifie une augmentation de dépenses sur ce qu'ils appelaient jadis le gaspillage. La comparaison est placée cette fois sur des bases que personne ne peut attaquer. Si nous nous permettons de signaler un accroissement de dépenses pour les travaux publics, on nous répondrait que c'est l'intérêt du pays qui l'exige, ou bien encore que ce sont les fautes des conservateurs qui les rendent nécessaires. Cette fois, on ne pourra fournir d'excuses de ce genre, car nous instituerons la comparaison sur les dépenses que le gouvernement peut contrôler à son gré. Nous choisirons donc, comme M. Macpherson, l'année 1872-73, la dernière du gouvernement de Sir John, la plus extravagante, pour comparer ses dépenses avec celle du régime grit de 1874-75, et nous constaterons une augmentation de \$1,200,000 en faveur du régime de l'économie. Cette somme dépensée mal à propos et inutilement aurait suffi pour payer l'intérêt des \$30,000,000 que Sir John et Cartier avaient accordés au Pacifique. Douze cent mille piastres d'intérêt pour une entreprise d'une immense utilité publique, c'était une extravagance; mais la même somme dépensée pour récompenser les frères et amis, c'est une économie!

Entrons dans les détails de la comparaison. En 1872-73, nous dépensions en travaux publics, tels que réparations, loyers, etc., au compte du revenu, et non du capital, \$1,415,403; en 1875, la dépense sous le même chef était de \$1,757,075, soit une augmentation de \$341,672. Sous le même chef de travaux publics, on trouve en 1872 une dépense de \$432,301, et en 1874-75, de \$517,918; augmentation: \$85,616. La dépense tirée du revenu pour les chemins de fer, en 1872, a été de \$1,011,892, contre \$1,485,015 en 1875; augmentation: \$473,122.

Passons à un item bien important: celui des frais de perception du revenu des douanes, contre lequel les grits criaient tant dans le passé. En 1872, ces frais étaient de \$567,765, contre \$682,673 en 1874; ce qui donne une augmentation de \$114,908. L'accise a donné, pendant la même période, une augmentation de \$27,549; les postes nous coûtaient, sous l'ancien régime, \$1,067,866, et en 1874, \$1,520,861; augmentation: \$452,995. Les dépenses du gouvernement civil, qui étaient, en 1872, de \$750,874, se sont élevées, en 1874, à \$909,263, et, par conséquent, augmenté de \$158,391. La justice a augmenté ses dépenses pour la même période de \$98,439, et nous n'avons pas encore à cette date la Cour Suprême. La dépense totale, sous les différents chefs que nous venons d'énumérer, a été:

En 1872-73.....\$5,876,765
En 1874-75.....7,000,189

Augment pour 1874.....\$1,124,424

Comme on pourrait nous reprocher de faire entrer en ligne de compte les dépenses des chemins de fer, nous les déduisons, et il nous reste \$1,267,302 d'augmentation. Capitalisée à 4 p. 100, taux auquel le gouvernement emprunte, cette somme donnerait \$31,682,562. M. Macpherson fait remarquer que c'est comme si le ministre des finances avait emprunté cette somme à Londres. Il ajoute que c'est une augmentation effrayante, attendu qu'elle ne donne aucun profit au pays.

Que vont dire les bons rouges, qui ne voulaient pas du Pacifique parce que cette entreprise devait entraîner des dépenses trop considérables, lorsqu'ils apprendront que le subside qu'on se proposait de lui donner, a été dépensé sans bénéfice pour le Canada et dans le seul but de plaire aux amis du gouvernement? Que vont dire ces naïfs trompés par leurs journaux et leurs publications à courte vue, qui croient l'argent public bien employé que lorsqu'il tombe dans la bourse de leurs amis?

(Minerve.)

Nouvelles de Manitoba.

Du *Métis* du 4 Mai.

—Le Capt. Taschereau quittera Winnipeg, avec sa famille vers le 12 courant.

—Le *Dakota* est arrivé hier au soir avec une forte cargaison de marchandises et plus de 20 passagers, au nombre desquels se trouvaient MM. Bannatyne, Ryan, Donaldson.

—Le Révd. P. Petitot nous est revenu hier après une longue absence: on sait qu'il était allé en Europe. Ce dévoué missionnaire, après être débarqué à New-York, s'est dirigé vers Philadelphie et là à Buffalo et à St. Paul, pour se rendre ici par le *Dakota*. On nous dit que le Révd. Père doit partir aussitôt que possible pour les lointaines missions du Nord.

—C'était hier la St. Alexandre, fête patronale de Sa Grâce, Mgr. Taché, qui a célébré la messe à cette occasion, dans la chapelle du Couvent.

—Le Révd. P. Dandurand a chanté les vêpres dans l'après-midi.

—Les élèves du Couvent ont pu offrir durant la journée leur tribut d'hommages à notre vénéré pasteur. Et cet après-midi, les élèves de l'Académie St. Marie de Winnipeg, ont donné en son honneur une jolie séance.

—Il y a eu hier soir, une nombreuse assemblée des membres de la Société de Colonisation.

—Le Président M. G. Roy, exposa de la façon la plus satisfaisante possible les mesures adoptées jusqu'ici pour favoriser le courant de l'immigration, en discutant la nomination d'un Agent qui résidera à Dufferin, en construisant un vaste édifice et en se préparant à recevoir convenablement les nouveaux venus. Il pressa aussi les membres de souscrire afin de secondar ses efforts patriotiques, ce qui fut fait sur le champ.

—Le *News* de Londres dit que le gouvernement est résolu de considérer favorablement la requête pour l'amnistie des prisonniers politiques irlandais, et qu'il donnera sa décision aujourd'hui.

Excursion à Rimouski.

Voici les arrangements faits avec l'Intercolonial à l'occasion de l'inauguration du nouveau Séminaire qui doit avoir lieu le 31 du présent mois de mai.

Les excursionnistes jouiront des avantages suivants depuis le 30 mai inclusivement jusqu'au 2 juin aussi inclusivement. Le prix des billets d'excursion sera réduit d'un tiers.

Un train spécial laissera la Rivière du Loup le 31 au matin pour Rimouski et retournera le soir, pour la commodité de ceux qui n'auront que la journée à leur disposition. (Tous les journaux sont priés de reproduire.)

INFORMATIONS.

Notre Saint-Père le Pape vient d'envoyer par l'intermédiaire de Mgr. Mermod une plume en or à M. l'abbé Margotti, l'infatigable directeur de l'Unité catholique.

Demain, le 18 mai, est le vingt-neuvième anniversaire de la fondation du *Morning Chronicle*, par MM. Robert Middleton et Chs. St. Michel. Aujourd'hui ce journal appartient aux MM. Foote.

Samedi prochain le 20 du courant, est le troisième anniversaire de la mort de feu et regretté l'hon. Sir Georges Étienne Cartier, mort à Londres le 20 mai 1873.

L'Événement est entré, hier, dans sa dixième année d'existence.

Le revenu de la Puissance du Canada pendant le mois terminé le 30 avril dernier se compose comme suit :

Douanes.....	8693,834.27
Excise.....	173,988.38
Poste.....	103,217.09
Travaux Publics.....	60,910.95
Timbres.....	12,553.54
Divers.....	101,457.05
Revenu total.....	\$ 1,165,911.28
Total du fonds consolidé.....	\$ 18,377,458.25

Les dépenses totales se sont élevées à.....\$18,156,484.96

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Feuilleton:—M'sieu Quantos, (à suivre).—L'héroïsme en soutane.—L'association des comités catholiques de France.—4ème PAGE: Le général Cambronne.—Un lac d'eau bouillante.—Variétés.

RELIGIEUX.—La confirmation à eu lieu ce matin à l'église du Faubourg St. Jean. Demain matin, la première communion sera célébrée à la basilique et à St. Roch. Immédiatement après la cérémonie, à la basilique, Sa Grandeur Mgr. l'archevêque y administrera la confirmation.

CHEMIN DE FER DU NORD.—On télégraphie de Trois-Rivières: Une immense pétition, signée par les évêques et le clergé, les juges, le cor, le collecteur des douanes, le maître des postes, le Dr. Badaeu, les magistrats et tous les principaux propriétaires de cette ville, a été présentée aux commissaires du chemin de fer du nord, demandant que la bâtisse du dépôt soit construite à l'extrémité de la ville.

PERSONNEL.—L'hon. M. A. Girard, sénateur de Manitoba, est depuis quelques jours à Montréal, et se retire à l'Hôtel du Canada.

DÉCISION IMPORTANTE.—L'hon. Juge Johnson a rendu ces jours derniers une décision importante dans une cause de Marois vs. Deslauriers. Le jugement déclare: Que la clause insérée dans un bail par lequel le locataire renonce au bénéfice que la loi lui garantit de ses meubles insaisissables pour le paiement de son loyer, est illégale.

UNION COMMERCIALE.—Il y aura assemblée générale, mercredi, 17 courant, au lieu et à l'heure ordinaire.

—On a commencé à ensementer les patates, à Ste. Foye.

—Un dîner sera donné le 24 du courant, par Son Excellence le lieutenant gouverneur, à l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté la reine Victoria.

LA DERNIÈRE ŒUVRE DE L'EMPIRE.—Nos lecteurs ont peut-être remarqué, depuis quelques jours, un vieux navire, sans mâts ni cordage, échoué sur la barge de Beauport. Ce vaisseau, devenu impropre à la mer, avait été remorqué là pour être incendié. Hier donc, on y metait le feu, et bientôt, les flammes, rongant la charpente de l'Empire, en dispersaient les épaves sur la grève. Deux jeunes garçons, dont l'un nommé Gagnon, s'étant alors approchés trop près du vaisseau, pour ramasser du bois, tous deux furent grièvement blessés par une pièce de bois qui se détacha du sabord.

On les releva sans connaissance, et depuis, l'on craint beaucoup pour leurs jours.

—Il paraît qu'un jeune Canadien-Français de Montréal qui est employé dans un magasin de la rue St. Joseph, vient d'hériter par sa femme d'une succession de deux millions. Cette succession lui viendrait de son beau-père qui demeure dans quelque-uns des États du Sud.

NOYADE.—Quatre jeunes gens, plus ou moins enivrés, s'embarquèrent hier après-midi, dans une mauvaise chaloupe près du quai du gaz, Palais. Ils voulaient traverser la rivière St. Charles et se rendre à l'endroit où l'on faisait brûler l'Empire. Lorsqu'ils furent à une certaine distance du rivage, ils s'aperçurent que leur vaisseau faisait eau de tous côtés. Alors, saisis de terreur, ils rebrousèrent chemin et s'efforcèrent de gagner leur point de départ. Malheureusement, leur embarcation s'emplit promptement, et elle chavira soudain, à plusieurs pieds du quai, les submergeant tous les quatre. L'un d'eux parvint à nager jusqu'à terre, deux autres furent sauvés par des hommes de goélette; mais le quatrième ne reparut pas. On le retrouva quelques instants après, il était mort. Ce dernier se nomme Jean

Duchessne et est âgé de 18 à 20 ans. Certes, les compagnons de ce malheureux ont dû faire de bien tristes réflexions. C'est une leçon pour eux dont ils feront bien de profiter.

TOURNOI.—Notre compatriote, M. Cyrille Dion, a été hier à Philadelphie le vainqueur au grand tournoi international au billard. M. Alfred Garnier a été le second.

S. A. BERTRAND & CIE.—Lecteur qui désirez acheter de bons effets, et au plus bas prix possible, allez au No. 117, rue St. Jean. MM. S. A. Bertrand & cie viennent d'acheter le fonds de banqueroute de MM. D. Garneau & frère, et sont à même de satisfaire même les plus difficiles acheteurs.

(Voir l'annonce.)

LION DOMITÉ.—Le cirque Howes et Cushing, en ce moment à Brooklyn, entre Flatbush et Fifth avenues, a été avant-hier, pendant la représentation de l'après-midi, le théâtre d'un incident qui aurait produit un grand émoi dans l'assistance si elle eût su ce qui se passait, mais elle n'a eu connaissance du fait qu'après la fin de la représentation. Un vieux lion, nommé Parker, a rompu les barreaux de sa cage, placée dans le vestiaire de la troupe, et a bondi au milieu de la salle et des écuries en train de s'habiller. Ces dames ont pris la fuite sans se donner le temps d'achever leur toilette, et l'une d'elles a senti, mais très légèrement, la griffe du lion, qui a enlevé un pan de sa tunique. Le dompteur Frank Lawson est accouru. A sa vue, Parker s'est couché, et après avoir reçu quelques tapes sur le nez il s'est docilement laissé remettre en cage.

UN HÉRITAGE DE QUATRE MILLIONS DE LOUIS.—M. John Bow, écossais, demeurant à Terrebonne, a appris ces jours derniers, qu'un de ses parents éloignés, nommé James Leishman, n'ayant pas d'héritiers directs, était mort il y a quelques années dans la Caroline du Nord, laissant une fortune évaluée à quatre millions de louis. La succession a été recueillie par les soins des autorités anglaises et aujourd'hui, la cour de chancellerie fait rechercher les ayant droit.

M. Bow croit n'avoir pas d'autres parents, et il espère devenir l'heureux possesseur de cette immense fortune.

—La circulaire que nos lecteurs recevront avec notre numéro d'aujourd'hui, est pour leur apprendre que l'huile électrique de Thomas est le meilleur remède connu de nos jours, qui guérit des centaines de maladies. Il suffira pour s'en convaincre de lire les témoignages insérés sur cette petite feuille.

MONTAGNE DE SEL.—La huitième merveille du monde, au dire du *Times* d'Atlanta, consiste en un rocher de sel haut de 185 pieds, sur une île située au milieu de l'immense marais qui longe la route de Brashear à New-Iberia, en Louisiane. On estime à 90 millions de tonnes la quantité de sel pur, solide et compact, formant cet énorme bloc, auprès duquel la légende de la femme de Loth est un simple enfantillage. Le terrain de l'île est d'une fertilité extraordinaire. Le *Times* ajoute que les savants sont puzzled. Il y a bien de quoi.

—Le *Petit Catechisme du Syllabus* est maintenant en vente au bureau du Courrier du Canada. Prix: 10 CENTS.

—Dans tous les bâtiments, le soin le plus particulier devrait être pris pour laisser un espace ouvert entre les tuyaux par lesquels l'air chaud est conduit et les bois qui les environnent; et, si cette précaution était toujours prise, les feux qui doivent leur origine au contact des bois et des conduits de chaleur, seraient bien plus rares.

Une autre précaution, bien utile aussi, est une police d'assurance de la Stadacna, Cie. d'assurance contre le feu, dont le siège est No. 20 Rue St. Pierre, qui règle la prime sur le risque réel à couvrir et non sur un tarif général et fixe dont les clauses confondent tous les risques sous le même taux.

Annonces Nouvelles.

Pour le Saguenay.—A. Gaboury. Vente d'un fonds de banqueroute.—S. A. Bertrand & Cie.

Encouragez l'industrie Québécoise.—Antoine Rousseau.

Ligne de Kamouraska.—A. Gaboury. Diner à Son Excellence le Gouverneur-Général.

—L. A. Cannon. Avis aux contracteurs.—S. Lesage. Ecole Normale-Laval.—P. Lagacé, Pire.

Le Petit Catechisme du Syllabus.

On demande \$6000.—R. P. Vallée, notaire.

OUVERTURE DE LA NAVIGATION.—Les marchands de la campagne qui viennent acheter leurs marchandises de printemps, ne peuvent dire leur assortiment complet sans quelques boîtes de ce fameux *Vin Quinine de Campbell*, le grand ton du jour.

Il doivent se mettre en garde contre les nombreuses contrefaçons offertes, et ne pas se laisser aller à la tentation du bon marché au point d'acheter ce que leurs pratiques leur rapporteraient comme étant sans valeur.

Le Vin Quinine de Campbell est le vrai et le seul employé et recommandé par le clergé et la faculté de médecine. Appelez-vous! Ne prenez que celui de Campbell.

En vente chez T. LEDROIT, M. G. MOUNTAIN et J. B. Z. DUBEAU.

Québec, 17 mai 1876. 21 Avril-76 c.

DÉJEUNER.—Cocca de Bps.—Agréable et confortant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une sage application de magnifiques propriétés du Cocca bien choisi, M. Bps a pourvu nos tablettes d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution malade au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de malades nous environnent sans cesse, prêts à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous évitons plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—Civil Service Gazette.

Chaque paquet porte l'inscription: "JAMES BPS & Cie., Homœopathiques Chimistes, 48, rue Threadneedle, et 170, Piccadilly, Londres.

Bulletin Commercial.

Le montant perçu des Douanes dans le Port de Québec, le 15 et le 16 courant est de \$5411.83.

IMPORTATIONS.

15 mai.—Par le SS *Circassian*, Smith, de Liverpool.—3 caisses pour la manufacture de Drum, 9 balles, 105 quarts de clous à Clinie et Beudet, 3 tonnes de cidre à Boswell, 2 balles de marchandises à S. J. Shaw, 9 caisses de chocolat à Whitehead et Turner, 163 paquets d'acier à E. Baillargon et Cie, 47 boîtes de fer blanches, 3 paquets de pelles à Lemieux et Noël, 1 ballot de marchandises à F. E. Hamel, 1 caisse de laine à P. Garneau et Frère, 30 caisses d'oranges à Giroux et fils, 25 caisses de fruits à J. R. Clogg et Cie, 8 boîtes de pianos à A. Lavigne, 52 boîtes de vitres, 5 sacs de riz, 3 caisses de merinades à W. et H. Brodie, 3 balles de marchandises à Thibaudet, Frère et Cie, 4 do à Léger et Rinfret.

16 mai.—Par le SS *Mississipi*, Lindell, de Liverpool.—8 câbles et 5 ancras à Audet et Robitaille, 3 balles de verrières à C. Peverly et Cie, 3 balles de cuir à Fisher et Blouin, 15 caisses de pierre bleue, 150 sacs de riz, 15 barils d'huile d'olive à N. Turcotte, 4 balles de marchandises, 10 paquets de pelles, 1 quart de clous, à J. E. Martineau, 150 boîtes, 5 boîtes de fer blanc à Clinie et Beudet, 10 caisses d'huile de castor, 50 caisses de sel à Gibb, Laird et Cie, 5 rouleaux de plomb en feuille, 1 paquet de fil de fer, 6 barils de goudron, 2 sacs de clous à C. Sanson.—Le reste de la cargaison pour Montréal.

PAR LE GRAND-TRONC.

15 mai.—2 balles de peaux de Buffalo à Renfrew et Cie, 250 sacs de farine d'avoine à Kérouack et Gauvreau, 250 sacs de farine à Renaud et Cie.

PAR LES VAPEURS DE MONTRÉAL.

15 mai.—Par le vapeur *Montréal*, Nelson, de Montréal.—35 quarts de vin à Thompson et Codville.

16 mai.—Par le vapeur *Montréal*, Nelson, de Montréal.—1 quart de térébenthine à J. Ross et Cie, 5 boucauts, 5 tonnes de gin à Beilng, Mills et Pilt.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

16 mai.—Navire East, Marshall, Greenock, 20 mars Robert, Smith et Cie, charbon. Barque Royallat, Burns, Leith, 29 mars, R. R. Dobell et Cie, charbon. Nina, McKenzie, Montrose, 31 mars, A. Gilmour et Cie, charbon. Faith, Gemmell, Troon, 6 avril, A. Gilmour et Cie, charbon. Goelette Marie, McLaren, Metis, bois et patates. Caroline, Deslaurier, Notre-Dame du Portage, patates. Regina, Rivard, Montréal, lard et fleur. Marie-Louise, Gagné, Saguenay, lattes.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD,

Québec, 17 mai 1876. Goelette Marie Louise, M. Joncas, St. Thomas—Lest. Eugénie Charlevoix, N. Carboneau, Berthier—Lest. Victorio, R. Duguay, Riv.-du-Loup.—Bardeau. St. Laurent, Jos. Ouellet, Rimouski—Avoine, orge, bois, patates. Angèle, Les. Castonguay, Matis—Bois, patates. Adélaïde, Np. St. Pierre, Bic—Avoine, bois. Caroline, Thos. Deslaurier, Riv.-du-Loup.—patates.

ENCOURAGEZ L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE !!!

Balustrades en fonte, Fer et Broches pour Galerie, Jardin, Entourage de Cimetiére et pour Vitraux de Magasin.

Le Soussigné s'étant assuré les services d'un ouvrier de lère classe pour ce genre d'ouvrage, est prêt à exécuter toute commande dont on le favorisera et ce, SOUS LE PLUS COURT DÉLAI ET A TRÈS BAS PRIX.

ANTOINE ROUSSEAU, Bâtisse de Drum, au pied de la côte du Palais, Rue St. Charles. Québec, 17 mai 1876. 9



DINER A SON EXCELLENCE LE Gouverneur-Général.

SON EXCELLENCE, ayant voulu accepter le Diner, que lui ont offert les citoyens, une réunion à cette fin, aura lieu dans la salle du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, cette après-midi, à 4 heures P. M.

Par ordre du maire, L. A. CANNON, Greffier de la cité. Québec, 17 mai 1876. 10

AVIS.

Le Magasin de Nouveautés de D. GARNEAU & FRÈRE, No. 117, rue St. Jean, a été acheté par les soussignés qui continueront le commerce de Nouveautés sous les noms et raison de S. A. BERTRAND & CIE., No. 117, rue St. Jean.

S. A. BERTRAND & CIE., (Ci-devant D. Garneau & Frère), No. 117, RUE ST. JEAN.

Offrent en vente à très bas prix la balance d'un Fonds de Banqueroute en outre de leurs grandes importations de Marchandises d'Étape et de Fantaisie. Leurs prix sont plus bas que partout ailleurs à Québec. Ayez donc la complaisance de nous faire une visite.

S. A. BERTRAND & CIE., No. 117, rue St. Jean.

Parapluiers de Soie.

10 douzaines de Parapluie de Soie à moitié prix. No. 117, RUE ST. JEAN. Québec, 17 mai 1876.—11

Pour les Eboulements, Murray Bay et la Rivière-du-Loup.



LIGNE DE KAMOURASKA !!!

Le vapeur *Clyde*, capitaine Turgeon, jusqu'à nouvel avis, partira du quai Saint-André, les MARDIS, et SAMEDIS, à 8 heures A. M., pour Berthier, le aux Grues, Cap St. Ignace, L'Islet, Saint-Jean Port Joli, Saint-Denis et Kamouraska. Au retour, il laissera Kamouraska le dimanche soir ou le lundi matin, et le mercredi soir ou le jeudi matin, suivant que la marée le permettra. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 17 mai 1876. 3



AVIS Aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'au

25 COURANT INCLUSIVEMENT.

—POUR LA—

Confection et la pose de portes et de Volets de Fer.

—A la maison connue sous le nom de—

Magasin Militaire,

RUE STE. ANNE, QUÉBEC.

Les devis de l'ouvrage sera visible à ce Bureau tous les jours entre 10 heures A. M., et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour portes et volets en fer." Le Département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 10 mai 1876. Par ordre, S. LESAGE, Asst. Commissaire.

P. S.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. Québec, 15 avril 1876. 7

Ecole Normale-Laval.

L'EXAMEN préliminaire pour l'admission des ÉLÈVES-MAÎTRES et des ÉLÈVES-MAÎTRESSES aura lieu le 23 mai (mardi), à 9 heures A. M., aux Ursulines. Tout candidat devra être muni d'un certificat d'âge (16 ans faits) et de moralité; s'il veut obtenir une bourse, il devra présenter de plus un certificat de pauvreté.

P. LAGACÉ, Pire, Principal. Québec, 15 mai 1875.—11

On demande \$6000,

ON DONNERA DES GARANTIES DE PREMIÈRE CLASSE SUR PROPRIÉTÉS SITUÉES A LA HAUTE-VILLE.

S'adresser à R. P. VALLÉE, Notaire, au Courrier du Canada. Québec, 10 mai 1876. 5

Avis de déménagement.

AYANT transporté ma boutique dans la bâtisse de M. DRUM, sur la rue St. Charles, au pied de la côte du Palais, j'attire l'attention des personnes en besoin d'engin à vapeur sur les facilités que je possède pour ce genre d'ouvrage. Ma boutique étant spécialement montée pour cela, ANTOINE ROUSSEAU, Ingénieur mécanicien. Québec, 10 mai 1876. 4

Chapeaux Français.

NOUS venons de recevoir et offrons en vente un magnifique choix de

CHAPEAUX DE SATIN, de la célèbre manufacture de

QUENOT & LEHERGER, PARIS. JOS. HAMEL & FRÈRES, Rue Sous-le-Port. Québec 5 mai 1876. 1er mai-76c.—2

D. OUELLET,

ARCHITECTE, No. 60, Rue St. George, Faubourg St. Jean, QUÉBEC.

Architecture Religieuse, une spécialité.

Il continuera comme par le passé à exécuter à son atelier, No. 60, RUE ST. EUSTACHE, toutes sortes d'ouvrage d'Architecture, tel que: AUTELS, CHAIRES, ORNEMENTATION, etc., etc., à des prix très modérés. Québec, 3 mai 1876.—1un 992

Méthode de chant.

Développement progressif de la voix par M. CINTI-DAMOREAU. Ouvrage adopté au Conservatoire de Paris. Prix.....\$2.25

En vente chez A. LAVIGNE, Éditeur de Musique, Rue St. Jean, (Banque d'Épargne.)

CHŒURS

(ET RECUEILS DE CHŒURS) à 2, 3 et 4 voix

avec ou sans accompagnement pour ORPÈONS.

En vente chez A. LAVIGNE, 25, Rue St. Jean, (Banque d'Épargne.) Québec, 5 mai 1876. 719

ENVELOPPES DE DEUIL.

—ET— PAPIER À BILLETS.

600 grosses Enveloppes de deuil grandes assorties, et Papier à billets pour appeler, à prix réduits.

En vente chez J. & W. REID, Rue Saint-Paul. Québec, 26 avril 1876. 927

EDWARD H. GORE, 2ème Vice-Président.
HENRY L'Y, Secrétaire.
C. D. HANSON, Inspecteur en Chef.

ALEX. W. OGILVIE, M.P.P., Président.
WILLIAM ANGUS, 1er Vice-Président et Général.

INSURANCE COMPANY
MONTREAL

CAPITAL - - - - - \$2,000,000.

Depot au Gouvernement de la Puissance - - - - - \$50,000

Risque contre le Feu sur des propriétés de Ville et de la Campagne à des taux proportionnés.

Assurances sur les Eglises et les Couvents avec leurs contenus, à des taux spéciaux.

F. O. PAQUET, Agent Solliciteur, A. G. TOURANGEAU, Agent, St. Roch.

L. S. E. THOMPSON, Agent, Lévis. T. H. MAHONY, Agent Général.

No. 78, Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque Nationale, Québec. Québec, 19 avril 1876. 3 Mars-76 c.—1un.—951

INVITATION.

Renaud & Cie.

NOUVELLE MAISON CANADIENNE, Dirigée par MM. Ed. Dolbec et J. Renaud.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer aux marchands et au public en général, qu'ils pourront leur offrir sous peu de jours, un assortiment complet de marchandises choisies dans les meilleures maisons Françaises, Anglaises et Américaines, consistant en: FAIENCE de toutes sortes, PORCELAINE française et anglaise, LAMPES de tous genres, VITRES de toutes dimensions, VERRES pour la table, COUTELERIES de tous choix plaqués en argent. Et une variété d'articles de fantaisie qu'ils vendront au plus bas prix. Une visite à leur nouvel établissement est respectueusement sollicitée.

RENAUD & Cie, 24, Rue St. Paul. Québec, 3 mai 1876. —3 mai-76 c.—801

EN VENTE

"Le Petit Catechisme du Syllabus."

Chez I. P. DERY, Libraire, 40, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.
Chez J. A. LANGAIS, Libraire, Rue St. Joseph St. Roch.
Chez BLONDEAU et DROUIN, Libraires, Rue St. Joseph St. Roch. 12 mai 1876. 6

Eugene Hamel,

ARTISTE-PEINTRE,

Portraits en couleurs à l'huile d'après nature.—Portraits au crayon d'après photographie.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

No. 363, Rue St. Jean, hors les Murs, Québec. Québec, 31 Mars 1876.—1 ans. 966

A VIS.

TOUTES personnes endettées envers la communauté de biens qui a existé entre ALEXIS DEROUSSELLE, de Beauport, et défunte Dame MARGUERITE MATHURIN, son épouse, sont par le présent informées qu'elles devront désormais payer moitié à J. D. MARCOUX, N. P., de Beauport, comme procureur de Dame S. DUMONTIER, représentant feu ALEXIS DEROUSSELLE, et moitié à L. N. CARRIER, N. P., de St. Henri de Lévis, comme procureur général des héritiers et légataires de feu Dame DEROUSSELLE.

J. D. MARCOUX, N. P., Procureur pour la succession de feu ALEXIS DEROUSSELLE. L. N. CARRIER, N. P., Procureur pour la succession de feu Dame ALEXIS DEROUSSELLE. Québec, 26 Avril 1876.—1un. 985

Acte de Faillite de 1869.

CANADA Province de Québec, District de Kamouraska. COUR SUPÉRIEURE

In re JOSEPH NARCISSE BOURE, Failli.

LE VINGT-DEUXIÈME JOUR DE JUIN PROCHAIN, la failli demandera à la dite Cour sa décharge.

Rivière-du-Loup, (en bas) 28 Avril 1876. THOS. MOLONY, Son procureur ad litem. Québec, 28 Avril 1876.—1un 987

AVIS.

M. L. JOBIN, sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modérés.

qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc.

Le général Cambronne.

Le célèbre CAMBRONNE, un des plus braves généraux de l'Empire, commença sa carrière militaire par les grades les plus humbles.

Il était caporal en 1795, et en garnison à Nantes. Malgré sa jeunesse (il avait à peine 20 ans), il avait déjà contracté la déplorable habitude qui perd tant de nos soldats, l'habitude de boire et même de s'enivrer souvent. Et comme le gaillard avait du sang dans les veines, il ne faisait pas bon de le contraindre quand les vapeurs du vin excitaient son ardeur déjà trop grande.

Un jour, étant ivre, il s'oublia jusqu'à frapper un officier qui lui donnait un ordre. Il passa devant le conseil de guerre et fut condamné à mort, comme il est de règle en pareil cas. Il était puni par où il avait péché.

Le colonel de son régiment avait su cependant apprécier l'énergie, la bravoure et l'intelligence du jeune condamné. Il va trouver un représentant du peuple, commissaire du Gouvernement, alors à Nantes, et lui demande la grâce de Cambronne.

— Impossible, répond le commissaire. Il faut un exemple; sans cela la discipline est perdue dans l'armée. Le caporal Cambronne mourra.

Néanmoins le colonel insiste, et fait si bien qu'il obtient la grâce de son soldat, mais à une condition expresse, c'est que celui-ci ne s'enivrera jamais plus de sa vie.

Le digne colonel se rend à la prison militaire. Il fait venir Cambronne.

— Tu as commis une grande faute, caporal, lui dit-il.

— C'est vrai, mon colonel; aussi vous voyez où je suis. Je vais la payer de ma vie.

— Peut-être, dit le colonel.

— Comment? peut-être? Vous savez la rigueur de la loi militaire. Je n'ai point de grâce à attendre; et je n'ai plus qu'à mourir.

— Non, mon ami; tu ne dois pas mourir encore. Je t'apporte cette grâce dont tu désespères; je l'ai arrachée à grand-peine au commissaire du Gouvernement. Il te remet ta peine et te rend même ton grade, mais à une condition.

— Une condition! Parlez, mon colonel, parlez! Je ferai tout pour sauver ma tête... et surtout pour sauver mon honneur!

— C'est à condition que tu ne te griseras jamais à l'avenir.

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

— Oh! mon colonel, ça c'est impossible!

— Comment, impossible! pour échapper à la mort! Tu vas être fusillé demain; penses-tu donc!

pour Cambronne, à droite du maître de la maison.

— Etant à table, celui-ci offre à son hôte un verre de vieux vin, d'un prix très élevé et conservé précieusement pour les grandes occasions. — Cambronne regarde le colonel, et avec surprise et vivacité: — "Que me présentez-vous là? lui dit-il."

— "Mais du vin du Rhin, mon général; et du fameux encore; il a plus de cent ans; vous n'en trouvez guère de semblable à Paris."

— Et comme Cambronne semblait s'irriter de ces paroles, "Mais, mon général, je vous assure qu'il est excellent. Goutez plutôt et vous..."

— "Et ma parole d'honneur, mon colonel, ma parole d'honneur! s'écrie Cambronne, en frappant sur la table. Et Nantes! et la prison! et la grâce! et mon serment! Avez-vous donc oublié tout cela, mon excellent ami?"

Pour qui prenez-vous Cambronne? Depuis ce jour, pas une goutte de vin n'a touché ses lèvres. Je vous l'avais juré, et j'ai tenu ma parole."

Le colonel, admirant cette énergie et sa fidélité, se garda bien d'insister, et s'applaudit une fois de plus d'avoir conservé un tel homme à la France.

On se corrige de ses vices quand on le veut. Le mot impossible n'est pas français. Il est encore moins chrétien. — Tout est possible à qui veut FORTEMENT.

Un lac d'eau bouillante.

Des documents publiés récemment sur les Antilles contiennent des détails curieux sur un lac d'eau bouillante qu'on a découvert dans l'île de la Dominique.

On ne parvient au lac qu'en surmontant de grandes difficultés, en escaladant des rochers escarpés et en franchissant des torrents d'eau chaude. Le lac n'est à proprement dire qu'une vaste soufrière; son bassin repose sur un sol profondément imprégné de soufre continuellement à l'état d'effervescence; il est creusé en forme de cratère, avec des bords presque à pic, de 60 pieds de haut au-dessus du niveau de l'eau.

La profondeur du lac paraît être incalculable; car à la distance de 10 pieds seulement du bord on n'en peut atteindre le fond avec une sonde de 135 pieds de long. L'eau a une couleur gris foncé, sans doute à cause des fragments de roche et du soufre qui s'y trouvent en décomposition; elle s'échappe du cratère par une ravine étroite, qui a aussi des bords escarpés et qui se creuse chaque jour de plus en plus, comme pour absorber plus rapidement le contenu du lac, qui, si cet état de choses continue, ne tardera probablement pas à être mis à sec.

L'effervescence qu'on observe dans le lac n'a lieu que sur un coin, où un certain volume d'eau est lancé en l'air à une hauteur de 3 à 4 pieds; mais ce mouvement communique une agitation constante et violente à la surface tout entière, qui paraît sans cesse troublée et sur laquelle planent des nuées de vapeur chaude et sulfureuse.

Cette évaporation exerce une influence délétère sur les arbres qui sont à proximité, et sur la végétation en général, qui dépérit dans une proportion d'autant plus sensible que la profondeur du lac diminue; car on a remarqué que des arbustes, qui autrefois poussaient dans de bonnes conditions, décroissent et se meurent maintenant.

Quant au sol des alentours que n'atteint pas la vapeur, il est d'une fertilité extraordinaire et parfaitement propre à la culture du quinquina. La température n'est pas excessive; elle varie ordinairement, par jour, de 56 à 65 degrés Fahrenheit.

Ce lac d'eau bouillante est réellement une des merveilles de la nature, et offre un champ fécond aux observations géologiques.

VARIÉTÉS.

Un riche banquier n'a pas eu de bonheur avec ses cochers; huit ont passé par son écurie en six mois.

Le hasard lui fait rencontrer un cocher de fiacre qui lui semble poli; il le prend à son service.

Quatre jours après, le nouveau dignitaire conduit sa maîtresse pendant trois heures, après lesquelles la dame, entrant à la Madeleine, renvoie la voiture.

Le cocher distrait tend une main dans laquelle ne tombe naturellement aucun pourboire; oubliant alors tout à fait qu'il n'était plus cocher de fiacre, il s'écrie:

— Eh! va donc, grenouille!

Dans une soirée, un maître de maison voit arriver son domestique portant sur un plateau douze verres dont six vides.

— Pourquoi ces verres vides?

— Mais monsieur, c'est pour les personnes qui ne boivent pas.

— Une affreuse menace d'un homme enragé:

— J'm'en vas vous enrouler autour de votre propre cou jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de vous que les bords

de votre collet de chemise sortant de vos yeux!

— Pauvre Sankey, de Brooklyn! Un jour, il rencontre un grenadier et le prenant sans façon à la ceinture lui dit:

— Jeune homme, moi aussi je suis soldat des ciens.

— Bonhomme, fait le grenadier en se débarrassant, vous me paraissez passablement loin de votre caserne.

Un joli quolibet de circonstance édité par la Vie Parisienne:

Orthographe Electorale.

Avant l'élection: Egaux! Egaux!

Après l'élection: Ego!

J. & W. REID,

No. 40, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS de PAPIER-FEUTRE pour le rembourrage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUVERNÉ pour les couvertures des maisons.

PAPIER À ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER À IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine pour groceries, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS de papiers à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encre.

Enfin de toute sorte de Papepexes. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID, Québec, 10 Avril 1876. 927

NOUVELLES Marchandises.

J. Hamel et Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT.

ONT l'honneur d'informer leurs nombreux pratiques qu'ils viennent de recevoir pour le

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS. Un assortiment très-considérable de

NOUVELLES ET OFFES. —TELES QUE— Tweeds Ecosais et Canadiens, Mollletons, Serges, Draps de Printemps et d'Été, Patrons de Vestes.

—AUSSI— Chemises, Cois, Cravates, Gants, Pardessus en camelot et en Tweeds imperméables, Pardessus de Caoutchouc.

—Constamment en mains— Un choix très-varié de Pardessus et d'Habits de Printemps et d'Été, Pantalons, Vestes, Chapeaux de Satin, Chapeaux de Feutres.

A. B. —Deux tailleurs expérimentés sont attachés à l'établissement et tout ordre laissé pour habillements de Messieurs sera exécuté avec soin et sans délai.

JOS. HAMEL & FRERES, Rue Sous-le-Fort, Québec, 7 Avril 1876. 2

200,000 Acres

De Terre à Vendre

Par la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du Wisconsin, dans les Comtés de Marathon et Lincoln, Wisconsin.

AU COMPTANT, OU A LONGS DÉLAIS AVEC INTÉRÊT A SEPT PAR CENT PAR ANNEE.

Le Prix des Lots varie suivant la nature du sol, le bois, les courants d'eau et autres avantages de 25 à 55.00 par acre.

Le climat est très-sain, et les récoltes annuellement abondantes dans ce pays.

Les ouvriers y trouvent des salaires élevés dans toutes les saisons de l'année.

Le chemin de fer de la Vallée du Wisconsin traverse les terres du sud au nord, et pour s'y rendre on passe par Milwaukee ou Chicago, ensuite par la voie du chemin de fer de Chicago, Milwaukee et St. Paul, jusqu'à Tomah, ou par la voie du chemin de fer de Chicago et du nord-ouest jusqu'à Valley Junction, et ensuite de l'un ou l'autre de ces endroits par le chemin de fer de la Vallée du Wisconsin jusqu'à Wausau.

Pour cartes, circulaires, ou autres informations, s'adresser à

J. M. SMITH, Agent des Terres de la Compagnie du Wisconsin, Québec, 5 Avril 1876. —Jan. 970

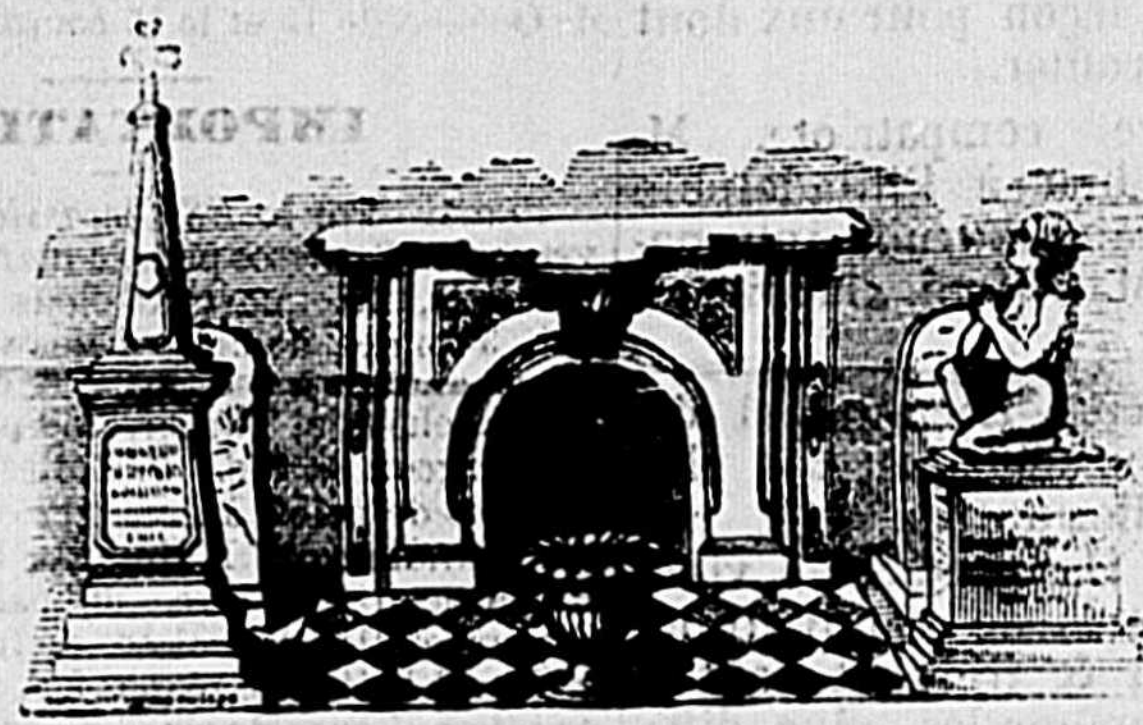
Aux Consomptifs

LE SOUSSIGNÉ, MÉDECIN en retraite, ayant découvert l'Asie méridionale, durant un voyage de l'Asie méridionale, un remède végétal très-simple guérissant promptement et irrévocablement la CONSOMPTION, l'ASTHME, les BRONCHITES, la CATARRHE, et toutes les maladies de l'estomac et des poumons, et aussi un remède assuré pour guérir les maladies nerveuses, le dépérissement prématuré du corps, et toutes les souffrances qui sont la suite des maladies de nerfs, croit de son devoir de les faire connaître au public. C'est dans ce motif qu'il fera parvenir (sans frais de port) à toute personne qui le désirera, la recette de préparation, et toutes informations nécessaires pour se servir efficacement de ces remèdes providentiellement découverts.

Les personnes qui désirent se procurer elles-mêmes, sans frais, des médicaments de cette découverte, peuvent le faire en mentionnant ce journal, et en s'adressant, au retour de la maille, frais de port payés, au

Dr. Charles P. Marshall, 33, RUE NIAGARA, Buffalo, N. Y. Québec, 5 Avril 1876. —Jan. 969

MARBRERIE DE SAINT-ROCH.



No. 20, Rue des Fosses, Québec.

J. A. BELANGER est prêt à recevoir toute espèce d'ordre qu'on voudra bien lui confier, soit pour MONUMENTS ÉPITAPHES EN MARBRE OU EN PIERRE: AUSSI MANTEAUX DE CHÉMINÉES, Etc.

Toutes les pièces d'ouvrages qui sortent de son établissement ne laissent rien à désirer tant soit le rapport du bon goût et du fini. —Prix qui défient toute concurrence. Québec, 24 Novembre 1875. —6m 909



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ÉTATS-UNIS.

1876.—Arrangements d'ETE.—1876.

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur le Clyde, à double entrain.

SARDINIAN.....4200 Lt. Bolton, R.N.R. CIRCASSIAN.....3400 Lt. Smith, R.N.R. POLYNESIAN.....4200 Capt. R. Brown. SAMATIAN.....3600 Capt. A. Aird. SCANDINAVIAN.....3000 Capt. Barclay. PRUSSIAN.....3000 Capt. J. Ritchie. MORAVIAN.....2650 Capt. J. Graham. PERUVIAN.....3600 Capt. Watts. CASPIAN.....3200 Capt. Tracks. HIBERNIAN.....3400 Lt. Archer, R.N.R. NOVA SCOTIAN.....3000 Capt. Richardson. AESTHIAN.....2700 Capt. J. Mylie. RESTORIAN.....2700 Capt. Wallace. MANTOBIAN.....3150 Capt. Home. CANADIAN.....2600 Capt. J. Miller. CORINTHIAN.....2000 Capt. Jas. Scott. PHOENICIAN.....2600 Capt. Menzies. WALDENSIAN.....2300 Capt. Stephens. ACADIAN.....1350 Capt. Cabot. NEWFOUNDLAND.....1500 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant) partent comme suit:

QUEBEC

POLYNESIAN..... Samedi, Mai 1876 SARDINIAN..... 13 .. 30 .. CIRCASSIAN..... 37 .. 37 .. SAMATIAN..... 3 Juin .. 10 .. MORAVIAN..... 17 .. 17 .. PERUVIAN..... 17 .. 17 ..

Prix du Passage de Québec: Chambres.....\$50 \$70 \$80 Entrepont.....\$25 Intermédiaire.....\$40

—000— LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW

Partent de Glasgow, chaque MARDI et de Québec, le JEUDI. Devront partir de Québec: PHOENICIAN, le 10 vers le 11 Mai. WALDENSIAN, .. 18 .. 18 .. CANADIAN, .. 20 .. 20 .. CORINTHIAN, .. 1 Juin. AUSTRIAN, .. 8 .. 8 ..

Taux du Passage de Québec. Cabine.....\$60.00 Intermédiaire.....40.00 Entrepont.....25.00

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

On fera payer deux chequins sterling par bouteille à toute personne se fournissant elle-même de vins et de liqueurs pour l'ouverture des bouteilles.

Les Mallets et les Passagers pour Liverpool, laisseront le Quai Napoléon tous les SAMEDIS MATIN, à 9 heures précises.

Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 8 Mai 1876. c-1

ASILE

Bon Pasteur de Québec.

LA LOTERIE annoncée, pour aider à la construction d'un nouveau bâtiment destiné à recevoir un grand nombre de pénitentes dans cet asile, aura lieu, sous le patronage de Son Excellence Mgr. Monseigneur, le 21 JUIN prochain, et au losin les jours suivants, d'une heure et demie à cinq heures de l'après-midi.

Le tirage des billets se fera en présence de deux prêtres et de deux laïques.

Les effets, au nombre de 1,500, qui seront donnés en prix seront exposés dans une des salles de l'asile, le 19 et le 20, pour être vus par ceux qui ont acheté des billets ou qui voudraient en acheter.

Les amis de l'institution qui ont bien voulu se charger de vendre des billets, sont priés d'en envoyer les marges au Bon Pasteur, d'ici au premier juin, afin qu'on ait le temps de les mettre en ordre et de les inscrire dans un cahier avant le jour où la LOTERIE s'ouvrira.

Les personnes qui auront gagné un des 1,500 prix ci-dessus mentionnés, voudront bien venir les réclamer munies de leur billet, avant le 1er Septembre prochain. Les prix qui, à cette date, n'auront pas été réclamés seront vendus au profit de l'œuvre.

Québec, 1er Mai 1876. 988

Société Permanente de Construction des Artsans.

AVIS.

Le livre de souscription à la CLASSE B. par les membres commençant le 1er AVRIL PROCHAIN est maintenant ouvert dans les bureaux de la Société, 36 rue de la Fabrique, Haute-Ville. Par ordre.

A. J. AUGER, Sec. Trés. Québec, 10 Mars 1876. 965

Leger Brousseau

Imprimeur et Editeur-Propriétaire du

'COURRIER DU CANADA.'

Importateur de

LIVRES, PAPETERIES, CIRE,

CIERGES, VINS, LIQUEURS,

Etc., Etc., Etc.

—ET—

FOURNISSEUR DES

FABRIQUES

IMPRESSIONS

De toutes Espèces

—TELS QUE—

TÊTES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et

BILLETS.

DRAFTS,

ENVELOPPES,

CATALOGUES,

LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

LETTRES FUNÉRAIRES,

Etc., Etc., Etc.

Et toutes les commandes seront exé-

cütées avec ponctualité dans le

style le plus élégant.

CONDITIONS

—OU—

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement:

CANADA—Un an.....\$5.00 do do (payable d'avance).....4.00 do do Six mois.....2.50 do do Trois mois.....1.20

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.....Un an.....5.00 do do Six mois.....2.50 do do Trois mois.....1.50

ANGLETERRE.....Un an.....20s stg do do Six mois.....10s do do Trois mois.....6s

FRANCE.....Un an.....40 Francs do do Six mois.....20 do do Trois mois.....12

En vente au Courrier du Canada: Prix: \$1.00; par la poste \$1.05.

Musique! Musique.

Musique à bon marché pour le Million

Le soussigné ayant acheté du syndicat officiel le Stock entier du célèbre

EMPORIUM DE MUSIQUE

H. A. C. FUCHS & CIE., RUE ST. JEAN,

Se propose de la vendre à un bon marché extraordinaire au comptant. Les professeurs, les Propriétaires de Séminaires, Convents, etc., trouveront un grand avantage en venant examiner ce stock,